

Kinshasa, le 13 janvier 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

POINT DE PRESSE DE JEUDI 13 JANVIER 2005

Il est nécessaire de vous apporter de la lumière sur des faits actuels sur lesquels nombreux souhaitent obtenir des précisions sur la pensée, la position du Chef de l'Etat, Monsieur Joseph Kabila.

Pour l'essentiel, il s'agit du fonctionnement de toutes les Institutions de la transition mais aussi, de leurs objectifs, mais aussi des quelques préoccupations sur le déplacement du Chef de l'Etat en provinces et à l'Etranger.

Premier point : Fonctionnement du Gouvernement

Il y a une année déjà, en date du 19 janvier 2004, le Président de la République Monsieur Joseph Kabila avait écrit aux Vice-Présidents de la République, aux Ministres, Vice-Ministres pour rappeler qu'il est nécessaire de respecter le fonctionnement du Gouvernement de transition et les modalités pratiques de collaboration entre le Président et les personnalités indiquées.

A l'époque déjà, le Président de la République, très soucieux de l'aboutissement heureux de la transition avait relevé qu'il s'installait de plus en plus dans l'opinion l'impression d'agir dans l'ordre dispersé au sein du Gouvernement, c'est-à-dire une sorte d'anarchie.

Et de conclure qu'il est de notre devoir à tous dans l'intérêt de l'Unité nationale, conformément à l'article 80 de la Constitution de rappeler chacun à l'ordre, d'instituer la discipline et la solidarité sans lesquelles, il n'y a point de Gouvernement. Il faut aussi rappeler qu'il y a exactement deux semaines le Président de la République dans son message de fin d'année à ses compatriotes qu'à Pretoria et à Sun City, les acteurs politiques et les forces vives ont pris le ferme engagement de conduire notre pays aux élections, car le peuple a le droit de choisir librement ses dirigeants.

Le Chef de l'Etat a donc réaffirmé sa détermination à conduire le pays aux élections cette année 2005.

C'est pour cela que le Chef de l'Etat a demandé que chaque jour il faut poser des jalons notamment parachever le cadre juridique, renforcer les conditions de sécurité à travers l'intégration effective de l'Armée, de la Police, le démantèlement définitif des groupes armés et le renforcement des moyens d'action de nos forces de l'ordre et de sécurité.

Et pour réussir cela, le Chef de l'Etat a demandé aux détenteurs de pouvoirs publics de ne pas délaissier la gestion des charges officiels qui leur sont confiées en se lançant dans une campagne précoce et à tous les acteurs politiques de s'attacher aux textes de la transition;

Le Chef de l'Etat s'est toujours engagé à lutter contre la corruption. En date du 19 mai 2004, le Chef de l'Etat a adressé aux Vice-Présidents de la République, aux Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat une lettre rappelant la nécessité de préserver des valeurs éthiques devant nous interpeller à tout moment.

Cette lettre attirait notamment l'attention des membres du Gouvernement sur la gravité des actes de corruption, de détournement et de concussion ainsi que leurs conséquences néfastes pour la République.

Le Gouvernement sur instruction du Chef de l'Etat a initié un rapport d'audit des entreprises publiques, et ce rapport a été réalisé conjointement par la Cour de comptes, le Conseil Supérieur du Portefeuille, l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Permanent de la Comptabilité.

Conformément à l'article 157 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Nationale a remis le mardi 23 novembre 2004 au Chef de l'Etat Joseph Kabila le rapport d'enquête sur la gestion des entreprises publiques.

L'article 157 dispose ce qui suit :

Le rapport de la Commission d'enquête approuvé soit par la plénière de l'Assemblée Nationale, soit par son Bureau, est transmis au Président de la République, et au Gouvernement avec le cas échéant, les recommandations de l'Assemblée Nationale.

Si dans les 30 jours qui suivent la transmission du rapport au Président de la République ou au Gouvernement aucune sanction n'est prise, le Président de la Commission interpelle l'autorité de tutelle et le président de l'Assemblée Nationale saisit d'office l'autorité judiciaire compétente.

Tirant maintenant les enseignements et les conséquences de ce rapport qui lui est déposé par le Président de l'Assemblée Nationale.

Le 2 décembre 2004, soit 10 jours après avoir eu le rapport, le Chef de l'Etat a écrit aux Chefs des Composantes et Entité pour leur demander les noms des ministres mis en cause sur base des recommandations et résolutions de l'Assemblée Nationale. La suspension elle-même des ministres était intervenue le 25 novembre 2004 soit 48 heures après seulement avoir reçu le rapport des mains du Président de l'Assemblée Nationale.

Le 3 janvier 2005, le Chef de l'Etat a mis en place un nouveau gouvernement sur base des listes des Composantes et Entités.

Il est heureux donc de constater que le Chef de l'Etat est soucieux de la bonne marche des Institutions en respectant les lois de la République et surtout le principe de la séparation des pouvoirs.

KUDURA KASONGO

Muana Luaba

Porte-parole du Chef de l'Etat